

CONTRAT « BIODIVERSITE EN RHONE-ALPES »
« HAUT-RHÔNE »
(73 – 01 - 38)
2011 – 2015

PREAMBULE

Le territoire du Haut-Rhône concerné par le Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité se situe sur le Rhône amont, de la confluence du Fier au pont d'Evieu, et constitue pour partie la limite administrative entre les départements de la Savoie, l'Ain et l'Isère.

Sur ce tronçon, le fleuve rencontre une succession de plaines aux champs d'inondations étendus (marais de Chautagne et de Lavours, plaine de Yenne, plaine des Avenières-Brangues-Le Bouchage) et de gorges étroites (défilé de Pierre Châtel). Le lac du Bourget, plus grand lac naturel français se déverse dans le Rhône par le canal de Savières, situé sur le territoire du Rhône. Ce territoire fluvial constitue donc une vaste plaine d'inondation, déclarée Zone d'Expansion des Crues (ZEC) depuis la loi du 25 mai 1858, promulguée deux ans après la crue majeure de 1856 et qui interdit toute modification des réservoirs naturels d'expansion des crues à l'amont des grandes agglomérations.

Ce tronçon du fleuve d'environ 60 kilomètres, a fait l'objet au cours du temps de différents aménagements, liés à la protection contre les inondations, la navigation et à la production d'électricité (aménagements hydroélectriques « au fil de l'eau » de Chautagne, Belley et Brégnier-Cordon).

La crue centennale de 1990, constitue l'élément déclencheur de l'unification des 28 communes riveraines du fleuve, organisées alors en syndicats de communes, autour d'un objectif commun de mieux comprendre le fonctionnement de leur fleuve et le rôle des aménagements afin de pouvoir mettre en œuvre des opérations de restauration de l'écosystème fluvial et permettre la réappropriation de leur patrimoine. Un Schéma de Gestion du Haut-Rhône est élaboré et constituera un préalable à l'ensemble des études nécessaires à la déclinaison territoriale du Plan Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique du Rhône, lancé en 1998, par le Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône mis en œuvre sur la période 2003-2008.

Ce programme ambitieux, soutenu par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Compagnie Nationale du Rhône, la Région Rhône-Alpes, les Départements, l'Etat et Voie Navigable de France, a été porté par le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) réunifiant les 28 communes riveraines en une unique structure intercommunale et tri départementale.

Le Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône (2003-2008) a permis la restauration hydraulique et écologique du Rhône amont par l'augmentation des débits réservés, la restauration de 23 îlots et de l'axe migratoire, ainsi que le lancement d'une démarche de réappropriation du fleuve par les riverains et les collectivités.

Fort de cette expérience, le SHR, structure animatrice depuis 2006 du site Natura 2000 « Zones humides et forêts alluviales du Rhône » de la confluence du Fier à celle du Guiers avec le Rhône, ainsi que l'ensemble des partenaires associés ont souhaité poursuivre la restauration écologique de ce territoire et la préservation de la biodiversité s'y afférent, en s'investissant sur l'ensemble des milieux naturels de cette entité géographique

cohérente, dans un projet d'actions concerté et multi partenarial. La volonté du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône est de s'inscrire dans l'ensemble des prérogatives environnementales, qu'elles soient de niveau européen, national, régional ou local, et ce dans un souci de développement durable.

La démarche de réappropriation du fleuve par les riverains et les collectivités, se poursuit aujourd'hui parallèlement dans le cadre du Contrat de Tourisme et de Loisirs Adaptés et le Schéma de Développement Durable du Haut-Rhône, porté par le SHR et les Collectivités du territoire, dont la stratégie vise à promouvoir un développement touristique durable et une valorisation du patrimoine et de la culture fluviale, conciliant de manière optimale les trois richesses sur lesquelles repose la construction d'un avenir harmonieux pour le territoire du Haut-Rhône : la richesse économique, la richesse sociale et la richesse du patrimoine naturel.

OBJET

La présente convention cadre territoriale traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant le Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône pour la période 2011 / 2015.

L'objectif de ce contrat est d'accompagner le SHR, structure porteuse du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité et maître d'ouvrage, ainsi que l'ensemble des partenaires maîtres d'ouvrages (le SIDCEHR, les communes de Yenne et Aoste, les conservatoires d'espaces naturels, le CORA Faune Sauvage et la Fédération de Pêche de l'Isère) dans la mise en œuvre des opérations afin de :

- protéger et restaurer les fonctions écologiques des biotopes alluviaux du fleuve Rhône et de tous milieux naturels dans la plaine alluviale du Haut-Rhône et plus globalement du territoire couvert par le plan et défini à l'article 2 ci-après ;
- accroître la diversité écologique et l'attractivité de ces sites pour la flore et la faune ;
- comprendre le fonctionnement des écosystèmes en poursuivant les études et les suivis scientifiques ;
- engager des actions d'éducation à l'environnement en direction de publics adultes et d'enfants ;
- mettre en œuvre un projet partenarial de territoire cohérent et concerté en faveur de la Biodiversité.

La convention cadre précise les objectifs poursuivis et le contexte dans lequel ils s'insèrent, la démarche adoptée pour la mise en œuvre du Plan d'actions, la nature des actions ou travaux programmés, les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels des actions, le plan de financement prévu, les engagements des signataires et les indicateurs de réussite du projet de territoire.

La présente convention cadre est assortie des documents techniques suivants :

- document technique n°1 : Etat des lieux des mesures de préservation de la Biodiversité et des sites naturels sur le territoire du Haut-Rhône ;
- document technique n° 2 : Objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône ;
- document technique n° 3 : Atlas cartographique du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône.

Contexte et documents cadres

Le présent Plan d'actions concerne un territoire d'environ 340 km², répartis sur 60 km de linéaire du fleuve Rhône, la plaine alluviale et les milieux naturels contigus, correspondant à une enveloppe constituant un espace cohérent de veille écologique et de suivi scientifique. Le territoire concerné s'étend de part et d'autre du fleuve Rhône depuis le barrage de Seyssel au Pont de Groslée, au delà des frontières administratives strictes du Syndicat du Haut-Rhône, réparti sur les départements de l'Ain, la Savoie et l'Isère. La carte générale du territoire est présentée en **annexe 1** de la présente convention cadre.

Le territoire du Haut-Rhône, dont le paysage et les milieux naturels ont été façonnés par l'empreinte de la dynamique fluviale du Rhône au cours du temps, demeure un des secteurs les plus remarquables du fleuve à l'échelle nationale.

Les aménagements dédiés à la navigation, aux voies ferrées puis les aménagements hydroélectriques du XXe siècle, ont induit une chenalisation du fleuve, l'incision de son lit et ainsi la régression de son espace de mobilité, provoquant de façon plus ou moins marquée selon les secteurs, une perte de la connectivité du fleuve avec ses milieux annexes et la plaine alluviale.

Le Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône (2003-2008), étape majeure dans la restauration hydraulique et écologique du fleuve et sa reconquête des milieux annexes, a permis l'augmentation des débits réservés, la restauration de 23 îles et de l'axe migratoire, et la mise en place d'un suivi scientifique à l'échelle du Rhône français.

Il demeure ainsi sur ce tronçon du Haut-Rhône, une richesse écologique majeure liée à la diversité des milieux naturels encore présents, au regard de la mosaïque formée par les complexes d'îles et de îles, les forêts alluviales, les zones humides de la plaine alluviale et les pelouses sèches des côteaux calcaires des contreforts jurassiens.

La volonté de poursuivre la restauration du fleuve, des milieux de la plaine alluviale et plus globalement du territoire élargi du Syndicat du Haut-Rhône, s'est traduite par la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité. Cette étude préalable a précisé les enjeux écologiques majeurs du territoire, a établi le diagnostic des mesures de préservation existantes du territoire, les besoins et la nécessité de poursuivre les actions de restauration (**document technique n°1**), défini les objectifs et les actions du programme quinquennal et initié la concertation des acteurs locaux dans un souci de gestion cohérente et concertée du territoire (**document technique n°2**).

Enjeux liés à la Biodiversité

Les enjeux majeurs identifiés, constituant la structure globale cohérente et les interactions fondamentales de l'écosystème complexe que représente le fleuve Rhône et ses milieux annexes plus ou moins proches, concernent :

- la restauration, la gestion et la préservation des milieux naturels du territoire : annexes hydrauliques, îles et bancs de graviers, forêts alluviales, zones humides, pelouses sèches alluviales ou riveraines et plans d'eau ;
- la restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du fleuve : la dynamique fluviale, l'espace de mobilité, les zones d'expansion des crues, la continuité piscicole de l'axe Rhône et de ses confluences ;
- la qualité globale des cours d'eau du territoire par la renaturation des petits affluents du Rhône ;

- la maîtrise du foncier et des usages, critère de faisabilité des opérations ;
- l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces ;
- la compatibilité des projets de développement touristique, des activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation, avec la préservation de la qualité écologique du territoire ;
- la sensibilisation et l'information sur les richesses écologiques du territoire et les enjeux de préservation, auprès des acteurs locaux, usagers, grand public et scolaires ;
- la mise en place d'instance de concertation à l'échelle du territoire pour une gestion cohérente et concertée du patrimoine naturel.

L'élaboration de l'état des lieux des mesures de préservation de la Biodiversité et des sites naturels sur le territoire du Haut-Rhône (document technique n°1), montre que l'intérêt écologique du territoire du Haut-Rhône est reconnu notamment à travers les nombreux dispositifs de préservation de la biodiversité existant :

- Sites Natura 2000

Le territoire du Haut-Rhône est intégré pour partie au site Natura 2000 S8 « Zones humides et forêts alluviales de l'ensemble du Lac du Bourget - Chautagne- Rhône », désigné respectivement au titre des Directives Oiseaux (FR8212004) et Habitats-Faune-Flore (FR8201771). Le SHR est structure animatrice de la sous entité Rhône, qui s'étend de la confluence du Fier à celle du Guiers avec le fleuve.

Un certains nombres de sites Natura 2000 sont contigus au territoire du Haut-Rhône et concerne pour partie le périmètre du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité. Il s'agit :

- Site Natura 2000 S1 (FR8201770) « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-Pays-Savoyard » ;
- Site Natura 2000 (FR8201637) « Marais du Lavours » ;
- Site Natura 2000 (FR8201748) « îles du Haut-Rhône » (dépourvu de document d'objectifs et de structure porteuse ou opératrice) ;
- Site Natura 2000 (FR8201641) « Milieux remarquables du Bas Bugey ».

- Réserve Naturelle Nationale et Régionale

La vaste plaine d'inondation du Haut-Rhône est concernée par la Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours, et le projet de Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français, dont le périmètre intégrera l'actuelle Réserve Naturelle Régionale des Îles du Haut-Rhône. Un projet de réserve Naturelle Régionale est également en cours concernant le Lac du Bourget et la Chautagne.

- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Deux arrêtés préfectoraux de Biotope ont été institués sur le périmètre du présent programme quinquennal : Îles de Chautagne- Malourdie et Méandre du Sauget.

- Contrats de rivière et programme de restauration des cours d'eau

Deux Contrats de Rivière sont en cours sur le territoire. Il s'agit du Contrat de Rivière Guiers et du Séran. Les petits affluents savoyards bénéficient quant à eux de Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau.

- Gestion conservatoire

13 sites patrimoniaux sont actuellement en gestion par les conservatoires d'espaces naturels sur le territoire de compétence du Syndicat du Haut-Rhône.

- Mesures en faveur des espèces, inventaires et études scientifiques

Un certain nombre de mesures en faveur des espèces existent sur le territoire du Haut-Rhône, au regard de sa richesse écologique. Il s'agit notamment du programme de réintroduction de la Cistude d'Europe, des opérations de conservation du peuplier noir et des suivis de la distribution de l'espèce *Anisus vorticulus* dans la plaine alluviale du Rhône.

Dans le cadre du Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône, un suivi scientifique a été mis en place dans l'objectif d'observer et de comprendre la réponse des milieux aux travaux de restauration. Il est aujourd'hui conduit sous l'égide la Zone Atelier Bassin du Rhône.

Enjeux liés à la mise en œuvre du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité

L'élaboration de l'état des lieux des mesures de préservation de la Biodiversité et des sites naturels sur le territoire du Haut-Rhône (document technique n°1), démontre que malgré les nombreux dispositifs existants sur le territoire et les sites en gestion conservatoire, de nombreux biotopes patrimoniaux dont la préservation à l'échelle du territoire constitue un enjeu majeur, demeurent aujourd'hui encore « orphelins de gestion ».

Le territoire du Haut-Rhône concerné par le programme quinquennal, n'est pas couvert en terme de dispositifs réglementaires ou contractuels de protection. Aussi les moyens d'actions et la cohérence globale sur le territoire ne sont pas effectifs et restent limités, tant d'un point de vue spatiale que financier.

En terme de protection, gestion et restauration de la fonctionnalité des milieux naturels, il subsiste de nombreux sites patrimoniaux, affluents et bassins versants, habitats naturels dont les connaissances scientifiques les concernant ne sont pas acquises et sur lesquels il n'y a pas d'opération de restauration et de gestion concertée. Il en résulte des habitats naturels structurants en mauvais état de conservation, et des sites et des espèces très fortement menacés.

Conforter la restauration des sites patrimoniaux permet également de renforcer un réseau de milieux naturels dont la richesse écologique est attestée à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, les éléments apportés par le suivi scientifique permettent au cours du temps d'appréhender de façon globale et cohérente, le tronçon du fleuve restauré dans le cadre du Plan de Réhabilitation, et montre la nécessité de définir les orientations pour garantir une fonctionnalité optimale des annexes hydrauliques et leur connectivité au Rhône.

Du point de vue des connaissances naturalistes sur le territoire, ces dernières ne sont pas exhaustives, elles sont parfois très anciennes et non homogènes sur le périmètre concerné, et méritent une réactualisation et un effort de prospection complémentaire.

Dans un souci de faisabilité et pour garantir le caractère durable des opérations de restauration des milieux naturels et de conservation des habitats et des espèces, la maîtrise des usages et du foncier reste incontournable par l'animation foncière, le conventionnement voire l'acquisition des sites patrimoniaux menacés.

La sensibilisation et l'information des acteurs locaux, usagers, du grand public et scolaires, sur les services rendus et le rôle de la Biodiversité sur le territoire sont un atout pour la réussite de ce projet multipartenarial et cohérent sur ce territoire.

La mise en œuvre du Plan d'actions à l'échelle de la plaine alluviale et des contreforts du territoire, a pour finalité d'assurer une complémentarité avec les dispositifs existants afin de permettre une préservation globale, spatio-temporelle, de la biodiversité du Haut-Rhône.

Les objectifs déclinés dans ce programme d'actions quinquennal vont permettre entre autre de répondre à l'ensemble des préoccupations définies par le Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée et Corse, document stratégique de déclinaison du Grenelle de l'Environnement sur les territoires et de la Directive Cadre sur l'Eau, et d'atteindre les objectifs du Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône (2007-2013) avec la stratégie pour une reconquête des milieux naturels remarquables du fleuve Rhône inscrite dans le volet « Qualité des eaux, Ressource et Biodiversité » piloté par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

OBJECTIFS ET CONTENU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Objectifs et actions

Les actions définies dans le Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône répondent à des objectifs généraux et des enjeux validés par les différents exécutifs mais également au sein du comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires techniques et financiers du programme.

Ce plan pluriannuel d'actions multipartenarial fait l'objet d'un document détaillé. Les objectifs sont synthétisés dans le tableau présenté en **annexe 2** de la présente convention cadre. Ils s'organisent autour de trois volets d'intervention :

- Volet A : Zones humides, milieux naturels et espèces,
- Volet B : Hydrosystèmes,
- Volet C : Concertation, communication et animation.

Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet A :

- **Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces**
 - Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion
 - Conforter la gestion des sites patrimoniaux
 - Accompagner les collectivités du territoire dans la restauration et la préservation de leur patrimoine naturel
 - Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales
- **Suivre l'évolution de la colonisation par les espèces envahissantes et mener des actions de régulations sur les espèces cibles et/ou sites spécifiques**
 - Créer un observatoire des espèces envahissantes et des méthodes de lutte à appliquer sur le territoire

Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet B :

- **Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux**
 - Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des milieux annexes du fleuve
 - Schéma directeur du fonctionnement du fleuve visant la restauration ou le maintien de la dynamique fluviale
- **Maintenir et restaurer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques**
 - Garantir la continuité piscicole du fleuve et de ses affluents
 - Restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des affluents du Rhône

- **Maintenir et restaurer les corridors biologiques au droit du fleuve et les zones d'expansion des crues**
 - Conserver et régénérer les boisements alluviaux et les prairies humides de la plaine inondable
 - Limiter la mise en culture des terrains naturels ou des prairies bocagères
- **Préserver la qualité de l'eau du fleuve, des affluents et des milieux annexes**
 - Définir un règlement d'eau avec les gestionnaires des ouvrages
 - Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la ressource en eau
 - Réduire les pollutions industrielles et domestiques

Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet C :

- **Rendre compatible les projets de développement touristique avec la préservation de la qualité écologique du territoire**
 - Concerter et planifier en amont les projets
 - Coordonner et réglementer les activités
- **Coordonner et planifier dans l'espace les activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation**
 - Concerter, orienter et apporter une aide à la décision auprès des acteurs locaux
 - Inciter à la mise en œuvre des dispositifs existants (PLU, SCOT, Contrat de corridors...)
- **Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation**
 - Communiquer via des outils à destination du grand public
 - Sensibiliser via des animations grand public et scolaires
- **Assurer la coordination, la concertation et la cohérence du Plans d'actions pour la réussite d'un projet partenariale de territoire**
 - Animer le dispositif Plan d'actions en partenariat avec les organismes financeurs, les maîtres d'ouvrage, collectivités et structures gestionnaires

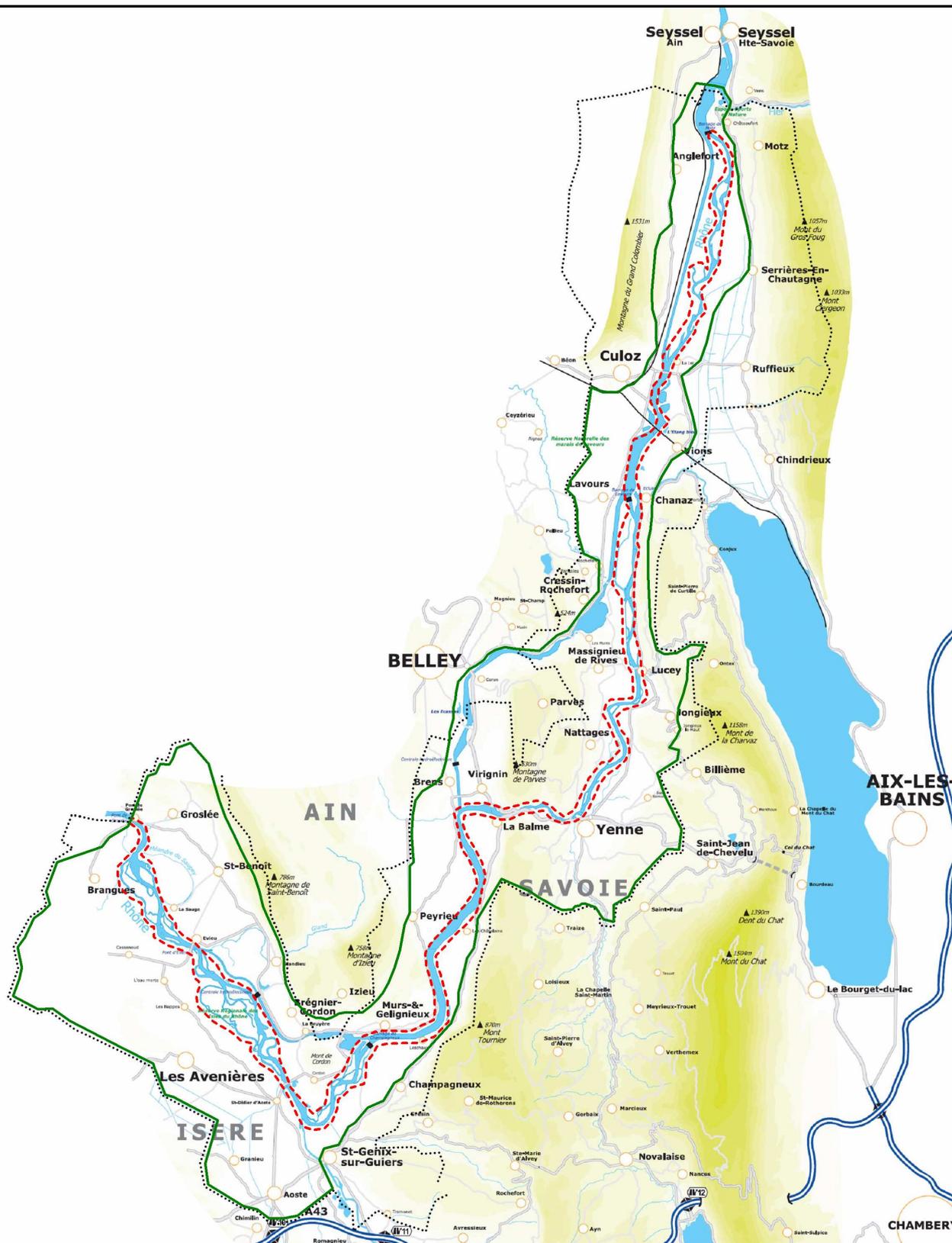
Les actions proposées pour atteindre ces objectifs, ainsi que les maîtres d'ouvrage associés, sont synthétisés dans le tableau figurant en **annexe 2** de la présente convention cadre, et font chacune l'objet d'une fiche action détaillée présentée dans le **document technique n° 2** du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône.

Les grands types d'actions mises en œuvre dans le cadre du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône sont les suivants :

- Acquisition de connaissances scientifiques sur les milieux, les espèces animales et végétales,
- Rédaction de plans, programmes ou notice de restauration et de gestion des milieux naturels,
- Travaux de restauration des milieux naturels,
- Concertation et accompagnement des acteurs locaux, gestionnaires et usagers,
- Conventonnement et animation d'usage et foncière,
- Elaboration, diffusion et mise en œuvre d'outils de communication, découverte et sensibilisation à la richesse écologique du territoire,
- Coordination des opérations, animation d'instances de réflexion, participation, cohérence et veille sur les projets territoriaux transversaux.

Annexe :1 : carte générale du territoire concerné

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE DU HAUT-RHÔNE 2011-2015



- Périètre de mise en oeuvre du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône 2011-2015
- - - Périètre administratif des 28 communes du SHR
- - - Périètre d'intervention Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône 2003-2008

Tableau de synthèse des objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône - volet A

	Objectifs transversaux	Objectifs/ stratégie de gestion et de restauration	Actions générales du Plan d'Actions Biodiversité	Actions détaillées du Plan d'Actions Biodiversité	Code action	MO envisagée	
volet A. Zones humides, milieux naturels et espèces	Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces	Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion	Mise en œuvre de plan de gestion en accord avec les enjeux biologiques	Mise en œuvre du plan de gestion du Marais des Planches - (Murs et Gélignieux 01)	A.1-01	SHR	
				Mise en œuvre du plan de gestion de la Zone humide du Buissin - (Le Bouchage 38)	A.2-38	SHR	
				Mise en œuvre du plan de gestion de l'espace "zones humides" de Champagneux - Saint-Genix-sur-Guiers (Champagneux / Saint-Genix-sur-Guiers 73)	A.3-73	SHR / Collectivités locales	
				Plan d'action "Pelouses sèches et prairies de fauche du Haut-Rhône"	A.4-T	CREN / CPNS	
				Assurer une gestion intégrée des zones humides "orphelines" du territoire	A.5-T	SHR	
		Assurer une cohérence de gestion des Plans d'eau	Etude de hiérarchisation et de gestion des Plans d'eau à vocation écologique du Haut-Rhône (01,73 et 38)	A.6-T	SHR		
		Conforter la gestion des sites patrimoniaux	Mise en œuvre de plans de gestion et de restauration de sites patrimoniaux	Mise en oeuvre du plan de gestion de la Tourbière de Cordon (Brégnier-Cordon 01)	A.7-01	CREN	
				Mise en œuvre de la notice de gestion de la Morte de Glandieu (Brégnier-Cordon 01)	A.8-01	CREN	
				Mise en œuvre du plan de gestion du Marais de Virignin (Virignin 01)	A.9-01	CREN	
				Mise en œuvre du plan de gestion des Pelouses sèches du Mont de Cordon (Brégnier-Cordon 01)	A.10-01	CREN	
				Révision et mise en oeuvre du plan de gestion du Marais d'Archine (Brens/Peyrieu 01)	A.11-01	CREN	
				Révision et mise en œuvre du Plan de gestion de l'Espace Fier Nature (Motz 73)	A.12-73	CPNS	
				Révision et mise en œuvre du Plan de gestion de l'espace alluvial « îlone et boisements de Saint-Didier» (Aoste - 38)	A.13-38	SHR	
				Restauration écologique du Marais des Lagneux (Yenne-73)	A.14-73	Commune de Yenne	
				Réhabilitation écologique des casiers d'emprunt de la Malourdie (01 / 73)	A.15-T	CPNS	
		Accompagner les collectivités du territoire dans la restauration et la préservation de leur patrimoine naturel	Animation territoriale auprès des collectivités du Haut-Rhône	Accompagnement territoriale en faveur de la biodiversité	A.16-T	Conservatoires	
		Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales	Amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales d'Odonates	Protection des sites à enjeux et amélioration des connaissances sur les Chiroptères	Mise en œuvre d'actions de protection sur les sites majeurs à enjeux Chiroptères (Culoz, Défilé de Pierre-Châtel, Glandieu) et prospections complémentaires	A.17-01	CORA
				Suivi du statut de la Loutre sur le territoire	Prospection et suivi des points de marquage préférentiel de la Loutre, identification des points de blocage de dispersion de l'espèce	A.18-T	SHR
				Etude et expertise sur la répartition du Sonneur à ventre jaune	Compléments d'inventaires des populations de Sonneurs à ventre jaune et hiérarchisation des sites	A.19-T	CORA
				Suivis de l'évolution et préservation des populations d'Anisus vorticulus	Suivis de l'évolution et préservation des populations d'Anisus vorticulus	A.20-T	SHR
				Amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales d'Odonates	Recherche de la Leucorrhine à front blanc (<i>Leucorrhinia albifrons</i>)	A.21-T	SHR
					Expertise odonates des gomphidés du Rhône et potentialités de présence du Gompe à pattes jaunes (<i>Gomphus flavipes</i>)		
					Cartographie des habitats à Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) et des discontinuités existantes		
				Amélioration des connaissances sur l'avifaune du Rhône	Amélioration des connaissances sur l'évolution et la repartition du Harle Bièvre sur le Haut-Rhône		
			Amélioration des connaissances sur l'évolution des colonies de ardéidés du Haut-Rhône				
		Suivre l'évolution de la colonisation par les espèces envahissantes et mener des actions de régulations sur les espèces cibles et/ou sites spécifiques	Créer un observatoire des espèces envahissantes et des méthodes de lutte à appliquer sur le territoire	Amélioration des connaissances et de l'évolution des espèces envahissantes _ Schéma d'action/renfort de lutte sur les sites patrimoniaux	Observatoire de l'évolution des invasions sur le territoire du Haut-Rhône et définition d'un schéma d'actions potentielles	A.22-T	SHR

Tableau de synthèse des objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône - volet B

	Objectifs transversaux	Objectifs/ stratégie de gestion et de restauration	Actions générales du Plan d'Actions Biodiversité	Actions détaillées du Plan d'Actions Biodiversité	Code action	MO envisagée		
volet B. Hydrosystèmes	Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux	Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des milieux annexes du fleuve	Poursuivre les actions de restauration du fleuve et de ses annexes hydrauliques	Plan d'actions en faveur des annexes hydrauliques du Haut-Rhône (01,73 et 38)	B.1-T	SHR		
				Modalité de gestion des bancs de graviers (conciliant les contraintes de sécurité et la préservation de la biodiversité)	B.2-T	SHR		
		Schéma Directeur du fonctionnement du fleuve visant la restauration ou le maintien de la dynamique fluviale du fleuve	Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma Directeur de réactivation de la dynamique fluviale des marges alluviales du Rhône	Participation au projet de Schéma Directeur de réactivation de la dynamique fluviale des marges alluviales du Rhône (aide à la définition des enjeux socio-économiques, écologiques et paysager) en partenariat avec l'Observatoire des Sédiments du Rhône	C.6-T	SHR		
					Concertation sur la gestion des débits solides et liquides	Mise en place d'une instance de concertation sur la gestion des débits liquides (éclusées hebdomadaires, intervention sur les groupes) et débits solides (opérations de dragage)	C.6-T	SHR
					Recharge sédimentaire du RCC de Chautagne	Recharge sédimentaire du RCC de Chautagne	B.3-T	CNR
					Etude de faisabilité d'amélioration du fonctionnement des ouvrages de gestion des crues au regard des enjeux biologiques	Etude de faisabilité d'amélioration de la confluence amont de la Lône des Chèvres (Brangues - 38)	B.4-38	SIDCEHR
	Maintenir et restaurer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques	Garantir la continuité piscicole du fleuve et de ses affluents	Restauration des confluences des affluents du Rhône	Travaux de restauration de la confluence de la Bièvre (Les Avenières 38)	B.5-38	SHR / Fédération de pêche 38		
				Maintien ou restauration de la franchissabilité des ouvrages (seuils, ouvrages transverses...)	Expertise de l'état de franchissabilité des ouvrages sur le Haut-Rhône (seuils, ouvrages transverses)	B.6-T	SHR	
		Restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des affluents du Rhône	Etude des potentialités de renaturation des affluents du Rhône	Etude des potentialités de renaturation des affluents rive droite et rive gauche du Rhône (01 et 73)	Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation de l'Huert (38)			
					Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation de la Save (38)			
					Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation du Reynieu (38)	B.8-38	SHR	
					Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation de la Bièvre (38)			
		Maintenir et restaurer les corridors biologiques au droit du fleuve et les zones d'expansion des crues	Conserver et régénérer les boisements alluviaux et les prairies humides de la plaine inondable	Concertation autour des potentialités de restauration et de préservation des boisements alluviaux et des prairies humides inondables	Caractérisation des boisements naturels et artificiels de la plaine alluviale du Rhône, sensibilisation et appui technique à l'adaptation des modalités de gestion	B.9-T	SHR	
	Limitier la mise en culture des terrains naturels ou des prairies bocagères		Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire (Etude de faisabilité d'une MAEt Haut-Rhône)	C.6-T	SHR		
	Préserver la qualité de l'eau du fleuve, des affluents et des milieux annexes	Définir un règlement d'eau avec les gestionnaires des ouvrages	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR		
		Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la ressource en eau	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire (Etude de faisabilité d'une MAEt Haut-Rhône)	C.6-T	SHR		
		Réduire les pollutions industrielles et domestiques						

Tableau de synthèse des objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône - volet C

	Objectifs transversaux	Objectifs/ stratégie de gestion et de restauration	Actions générales du Plan d'Actions Biodiversité	Actions détaillées du Plan d'Actions Biodiversité	Code action	MO envisagée
volet C. Concertation / Communication / Animation	Rendre compatible les projets de développement touristique avec la préservation de la qualité écologique du territoire	Concier et planifier en amont les projets	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
		Coordonner et réglementer les activités	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
	Coordonner et planifier dans l'espace les activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation	Concier, orienter et apporter une aide à la décision auprès des acteurs locaux	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
		Inciter à la mise en œuvre des dispositifs existants (PLU, SCOT, Contrat de corridors...)	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
	Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation	Communiquer via des outils à destination du grand public	Participation à l'élaboration d'un Plan d'Interprétation du territoire dans le cadre du Schéma de Développement Durable du Haut-Rhône	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
			Numéro spécial journal Ô Rhône	Rédaction et diffusion du journal Ô Rhône spécial Biodiversité	C.1-T	SHR
			Réalisation d'une page internet	Page internet dédiée à la Biodiversité du Haut-Rhône	C.2-T	SHR
			Guide du patrimoine naturel du territoire du Haut-Rhône	Guide du patrimoine naturel du Haut-Rhône, Chautagne, Lavours (édition du CREN Rhône-Alpes)	C.3-T	CREN
			Guide des bonnes pratiques en faveur de la Biodiversité			
			Événementiels en faveur de la biodiversité	Organisation d'événementiels en faveur de la biodiversité (cycle de conférence, expositions, films, documents pédagogiques...)	C.4-T	Associations du territoire
Assurer la coordination, la concertation et la cohérence du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône pour la réussite d'un projet partenariale de territoire	Animer le dispositif Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité en partenariat avec les organismes financeurs, les MO, collectivités et structures gestionnaires	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Animation et coordination du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône	C.6-T	SHR	

